

# LA BALLADE

## de plage à plage...

\* le mot ballade s'écrit avec deux 'L' quand il désigne un poème,  
un morceau de musique, ou... l'acte 2 de la Grande Motte!  
C'est un hommage à Jean Ballardur.

### CONCERTATION - N°3

Les qualités d'habiter



L'OR AMÉNAGEMENT ET  
LA VILLE DE LA GRANDE MOTTE  
GROUPEMENT LECLERCQ ASSOCIÉS

19.12.18

# ECHANGE PUBLIC N°3

Les présents : environ 100 personnes

Les questionnaires : 13 retours

## **Rappel des règles de la concertation :**

Rappel des règles de la concertation :

La concertation sert à améliorer la qualité des décisions, à informer des décisions déjà prises, on échange sur les marges de manœuvre avec toutes les parties prenantes du projet. Une restitution doit permettre à chacun de savoir comment la concertation a été utile.

Comme relayée dans le carnet de la concertation, elle est de deux ordres, à la fois des rencontres avec les habitants sur le format de l'échange sur une thématique le temps d'une soirée, mais aussi des réunions, dites réunions « contributeurs » en comité plus restreint. Ces contributeurs sont identifiés en fonction des thématiques et apportent leur expertise en tant que représentant de structures (associations, entreprises, etc...), futurs occupants – en l'occurrence les professionnels de l'immobilier, promoteurs, bailleurs, syndicat, LIDL. Chacun de ces rendez-vous alimente et interroge le travail de l'équipe sur le projet d'ensemble qui sera traduit dans le plan guide.

Toutes les suggestions, réflexions apportées par chacun lors des échanges, comme en dehors, peuvent être relayées :

- à la mairie directement dans l'urne présente à l'accueil de l'Hôtel de ville
- par mail à l'adresse dédiée : concertationvilleport@lagrandemotte.fr

Les supports de présentation des échanges sont disponibles sur le site internet dédié au projet : [www.projetvilleport.fr](http://www.projetvilleport.fr)

## **— Thématiques abordées le 19 décembre**

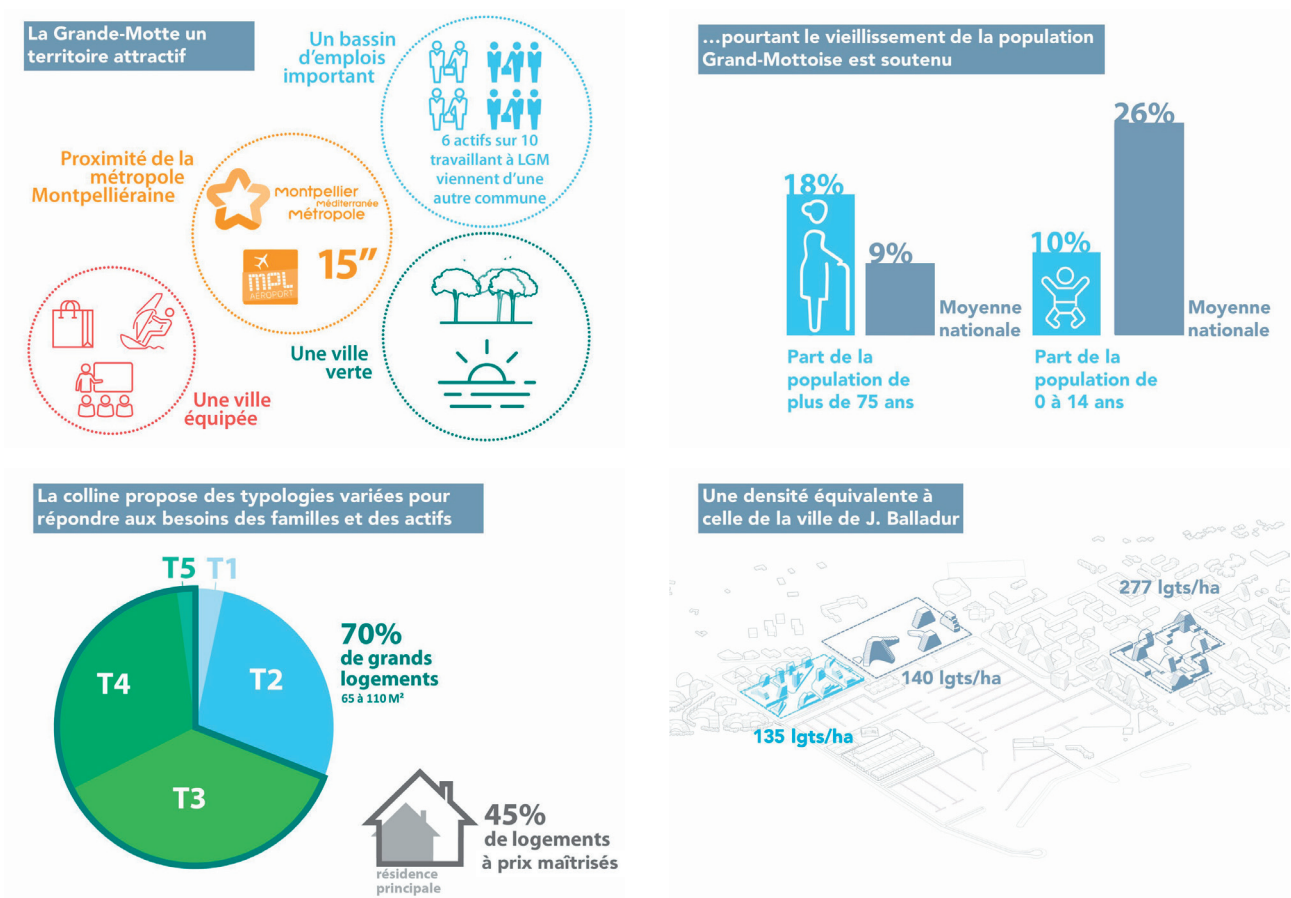
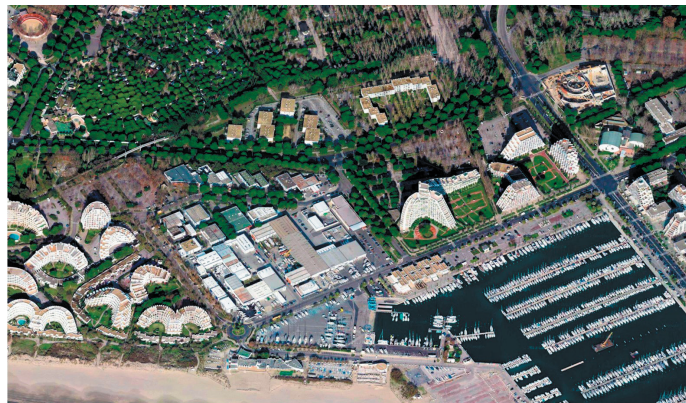
- Pourquoi construire de nouveaux logements ?
- Comment poursuivre la ville-parc de Balladur ?
- Comment prolonger le skyline de la Grande Motte ?
- Quels cahier des charges pour les futurs architectes ?
- Une préfiguration possible ?

## **— Méthode de restitution**

- Synthèse des chapitres de la présentation et questions de la salle associées
- Synthèse des questions d'ordre général ou hors thématique
- Les propositions retenues pour le plan guide
- Synthèse des retours questionnaires

# 01

## Pourquoi construire de nouveaux logements ?



L'attractivité de la Grande Motte réside dans sa diversité de commerces, de services et d'équipements publics. C'est aussi un pôle d'emploi important, pourtant seulement 4 actifs sur 10 résident sur la ville. Une ville verte à proximité immédiate de la métropole Montpellieraine, la Grande Motte offre des qualités de vie et une structure d'équipements qui en font un territoire très attractif.

De par son histoire balnéaire, la commune de la Grande Motte est encore composée à 74% de résidences secondaires. Cependant, l'augmentation depuis les années 1990 de la population résidente à l'année invite au constat d'une attractivité grandissante. Les résidences principales représentent à l'heure actuelle 26% du parc immobilier et sont composées à plus de 50% de petits logements. Le projet propose d'offrir des logements d'une plus grande diversité de morphologie et de taille dont un peu moins de la moitié seront à prix maîtrisés pour favoriser la résidence permanente et ainsi maintenir la qualité de service de la ville dont la population est vieillissante avec une baisse constante de la part des enfants de moins de 14 ans.

Le nombre de logements proposé, dont 70% sont des grands logements, s'inscrit dans la continuité de la densité de la ville balladurienne.

## LES QUESTIONS DE LA SALLE

- *Comment avez-vous anticipé les impacts de ces 500 logements sur la ville, impacts sur la circulation, et les équipements scolaires ? Ces problématiques sont-elles prises en compte dans le projet ?*

Pour la circulation, les aménagements proposés sur la voirie et les stationnements, en termes de géométrie et de gestion, incitent à une diminution du trafic par rapport à aujourd'hui, et notamment moins de véhicules à la recherche d'une place, des mouvements qui seront reportés en entrée de ville. Les véhicules supplémentaires liés aux logements ne devraient pas faire évoluer la situation actuelle ; au contraire, la combinaison des préconisations faites sur le stationnement conduit à une réduction du trafic global. Pour les équipements scolaires, le constat actuel est celui d'une diminution des effectifs et la fermeture de classes. Les nouveaux habitants permettront de garantir la pérennité des équipements scolaires. Dans les projections qui sont faites, avec une arrivée progressive des enfants dans le temps -au fur et à mesure des constructions – les équipements existants sont très suffisants.

- *Pourquoi la ville s'est-elle engagée dans une telle production de logements dans le SCOT, n'y-a-t-il pas une réflexion à mener quant à la réhabilitation des logements existants et des logements vacants ?*

La ville doit retrouver une dynamique et une mixité générationnelle pour maintenir ses équipements en général, scolaires en particulier. La Grande Motte est l'une des rares communes sur le secteur à accueillir les enfants de 3 mois au bac et les activités extra-scolaires liées. Ces nouveaux logements participeront à la valorisation de l'image de la ville ; cette nouvelle dynamique est une opportunité pour améliorer encore la qualité de vie des habitants.

La réhabilitation de logements existants est un sujet au long court. Le remembrement de petits logements ne peut pas répondre aux besoins estimés. Au-delà des questions de temps et de coût, ces appartements sont privés et le taux de vacance très faible, de l'ordre de 2%.

La ville compte 20 500 logements à LGM. Les  $\frac{3}{4}$  sont des résidences secondaires et seulement 2% sont réellement vacants. Intervenir sur ce parc existant est une démarche très complexe car elle sous-entend de pouvoir regrouper des studios pour faire de plus grands logements, d'accompagner leur rénovation énergétique et surtout de convaincre les propriétaires qui n'en ont pas forcément l'envie car ils en retirent déjà une bonne rentabilité. Nous venons d'être retenu par le ministère parmi 10 autres stations pour lancer une démarche expérimentale visant à inciter les propriétaires à rénover leurs logements.

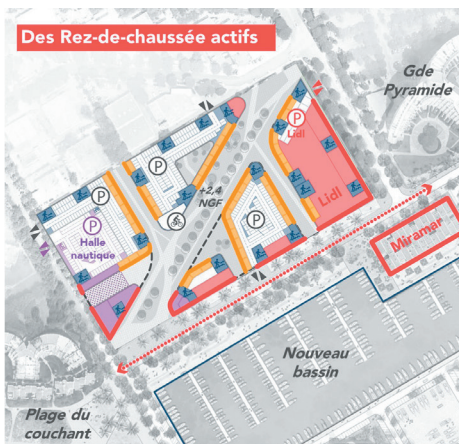
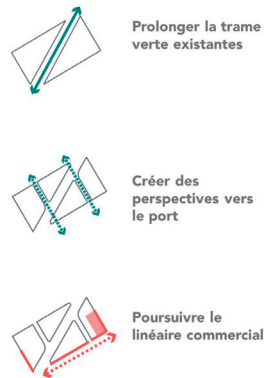
- *Comment garantir l'occupation de ces nouveaux logements en résidences principales ? Quels sont les objectifs de mixité sociale ?*

Le projet de la Colline prévoit 45% de logements à prix maîtrisés dont la condition est l'occupation en résidence principale. Par ailleurs, cette nouvelle offre de logements avec des typologies adaptées et plus variées sera plus en adéquation avec les besoins et les attentes d'une population d'actifs qui souhaitent vivre à la Grande Motte.



# 02

## Comment poursuivre la ville-parc de Balladur ?



La conception de la ville repose sur un lien fort qui unit le cadre bâti et la nature. La hauteur et la densité de la ville a permis de libérer le sol est de préserver de grands espaces pour végétaliser et planter afin d'offrir un confort toute l'année. Le projet de la Colline tire parti de cet enseignement et s'inscrit pleinement dans cette continuité. Trois interventions ont guidé la conception :

- accorder une place importante à la végétation, la Diagonale de la Mer vient scinder en deux l'îlot de la Colline en prolongeant la trame verte existante dans la continuité des cheminements existants.
- créer des porosités pour ouvrir les perspectives vers le nouveau bassin
- créer un socle commercial pour renforcer les aménités du centre-ville.

Le nouveau quartier établit la transition paysagère entre l'arrière port composé d'éléments naturels et paysagers, et le port aujourd'hui très minéral.

## LES QUESTIONS DE LA SALLE

- *Comment renouer avec les courbes des voies du quartier du Couchant ? Comment est pris en compte le carrefour vers l'avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny ? Il y a des réflexions à mener sur les traversées piétonnes et les circulations douces en général.*

La Diagonale de la Mer est une grande percée rectiligne vers la mer, mais à l'échelle des piétons, un jeu de courbes avec la végétation est introduit.

Le projet prévoit le réaménagement de la rue de l'Industrie et une partie de la rue des Artisans, mais c'est en effet l'occasion d'initier avec la ville une réflexion plus large vers l'avenue du Maréchal De Lattre De Tassigny.

- *Les commerces fonctionnent moins bien sur les quais hauts, comment envisagez-vous la programmation commerciale sur la Colline? Le Miramar sera-t-il maintenu ou déplacé sur la Colline? Y aura-t-il un bestiaire dans la continuité de celui existant avenue Fagès ?*

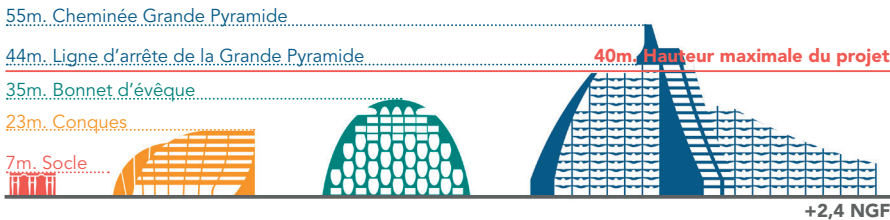
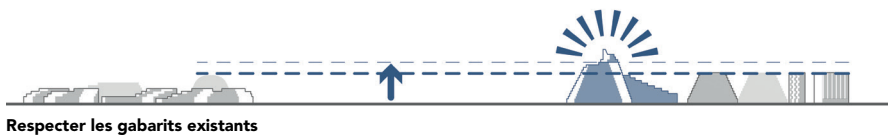
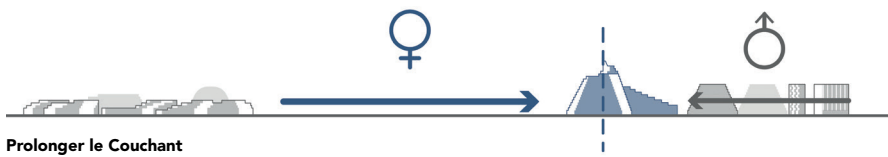
La programmation commerciale sur les quais devra répondre aux besoins des nouveaux logements, mais aussi à ceux des voisins immédiats avec des commerces et services de proximité. Le Lidl « réinstallé » dans le projet participera également à cette activation du quai haut avec une vitrine et une entrée sur ce quai. Côté plage, les boutiques liées au nautisme créent également une nouvelle attractivité.

Le Miramar est maintenu dans ses fonctions actuelles, nous devons nous interroger sur une mise en valeur de ce patrimoine bâti.

Pour ce qui est du bestiaire d'A Marchais, sa continuité, ou plutôt sa « réinvention » contemporaine côté Colline est à réfléchir, peut-être une œuvre artistique à proposer.

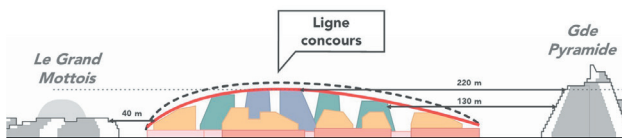
# 03

## Comment prolonger le skyline de la Grande Motte ?



Une voûte qui s'appuie sur quatre paliers de hauteurs existants

**Le profil de la voûte repensé par rapport au concours**



Le dessin d'un dôme reprenant les lignes de forces du paysage bâti, prolonger le Couchant, respecter les gabarits existants et mettre à distance la voûte des constructions voisines sont autant d'enjeux qui ont guidé la conception et l'implantation de la Colline. Le point haut de ce dôme est éloigné et ne devra pas dépasser la ligne d'arrêt de la Grande Pyramide pour qu'elle reste le point culminant de la ville, le signal. Un travail a été fait depuis la ligne dessinée au concours pour abaisser ce point culminant est le maintenir sous la barre des 40m, mais également en tenant compte des prescriptions exprimées lors des deux précédentes réunions. La voûte s'appuie sur des hauteurs représentatives de la ville de la Grande Motte à savoir :

- le Miramar pour le socle
- les conques
- les bonnets d'évêque
- la Grande Pyramide.



## LES QUESTIONS DE LA SALLE

- *La grande Pyramide s'élève à R+15 (Rez-de-chaussée plus 15 étages), à l'époque au-delà de 15 étages, des escaliers extérieurs étaient imposés, quel sera le nombre d'étage de la Colline ?*

Le point culminant de la voute capable qui dessine le gabarit de la Colline est fixé à 40m, en dessous de la ligne d'arête de la Grande Pyramide. Cette cote maximum est une règle intangible qui sera donnée aux architectes des futures constructions. Nous n'exprimons pas cette contrainte en rez-de-chaussée, et donc en nombre d'étages, car le rez-de-chaussée d'aujourd'hui n'est pas forcément celui du rez-de-chaussée d'hier. Pour nous assurer du respect de cette hauteur maximale il est préférable de l'exprimer en hauteur a par rapport au niveau du sol.

Le socle, réinterprétation d'un principe morphologique Balladurien, est ici calibré sur une hauteur de 7m. Cette hauteur permet d'intégrer tous les types de programmes, du hangar nautique au Lidl en passant par la maison de plage ou du stationnement sur plusieurs niveaux. La cote plancher bas du rez-de-chaussée dépend de son affectation. En effet, le PPRI autorise les parkings sur la cote du terrain existant, le logement et le commerce doivent au contraire être au-dessus de la cote 2.4mNGF.

- *La hauteur des immeubles proposés est établie sur la cote NGF de +2m40 ngf conformément au PPRI, mais les dernières études du GIEC sont plus pessimistes et pourraient augmenter cette cote de 40cm supplémentaires.*

*Les prévisions climatiques sont pessimistes. Le risque de la montée des eaux doit être pris au sérieux. Le projet ne va pas dans le sens de la prévention, nous devons nous interroger sur la création de nouveaux logements à proximité de la mer. Comment ces constructions vont-elles prendre en compte les évolutions climatiques ?*

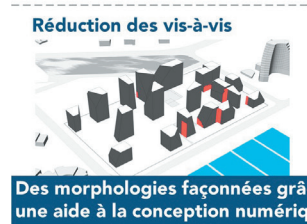
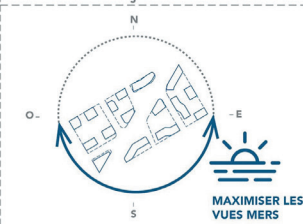
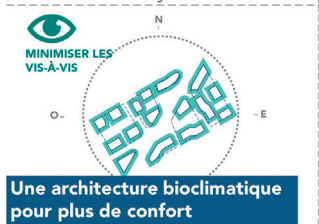
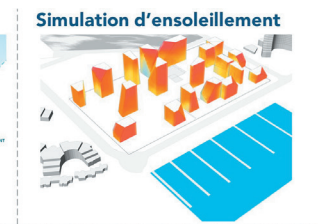
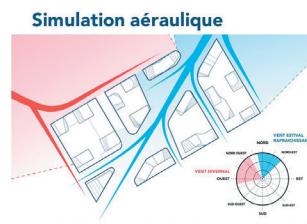
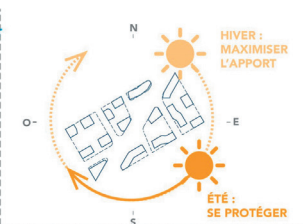
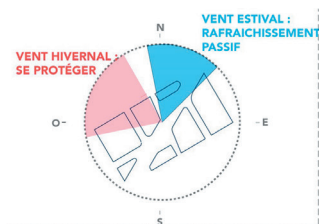
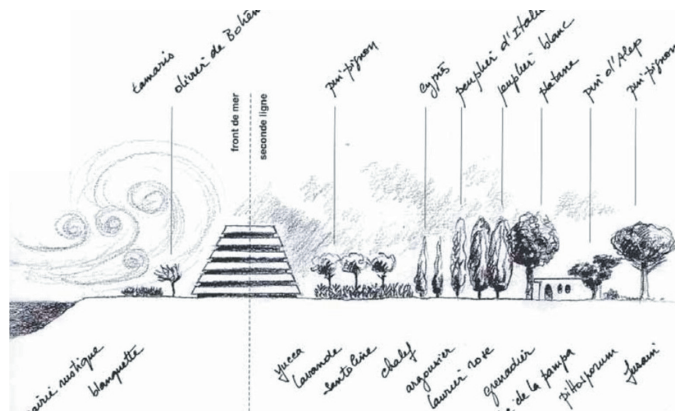
L'élévation du niveau de la mer induit par le réchauffement climatique est une problématique à prendre en compte tant pour les nouveaux projets que pour les aménagements existants. L'implantation de la colline respecte effectivement cette cote imposée par le PPRI, si celle-ci devait évoluer d'ici à la construction des bâtiments nous adapterons le projet en conséquence. Par ailleurs, nous travaillons également sur la notion de résilience (retour à la normal) lors des événements extrêmes doit également être considérée pour assurer la protection des biens et des personnes. La contiguïté du projet ville port avec le bassin portuaire tend à donner cette capacité de résilience. (retour des masses d'eaux dans le port +digue ouest+protectrice).

Dans la continuité de ces préoccupations climatiques notre réflexion porte également sur le confort thermique à la fois en été, éviter la surchauffe, et en hiver, profiter des rayons du soleil. L'orientation des bâtiments, les dispositifs d'occultation, la végétation sont autant de sujets qui feront partie du cahier des charges des futures constructions.



# 04

## Quel cahier des charges pour les futurs architectes?



Une architecture bioclimatique pour plus de confort

Des morphologies façonnées grâce à une aide à la conception numérique

La morphologie urbaine élaborée pour le projet de la Colline est pensée pour s'adapter au contexte bioclimatique du site et améliorer l'accès aux ressources qu'il peut offrir : on optimise l'ensoleillement des façades en tenant compte du besoin de lumière et de la nécessité de se protéger de la chaleur en été, on dégage des vues sur la mer pour les bâtiments de second rideau, on met à distance les façades proches pour préserver l'intimité des logements...

Grâce au design paramétrique, la morphologie urbaine a été optimisée selon plusieurs indicateurs bioclimatiques : ensoleillement, vis-à-vis, vues sur la mer, s'adapter et maîtriser les vents.

Site démonstrateur annonciateur d'une transformation progressive de certains secteurs de la ville, nous proposons une méthode plus qu'une posture, des règles urbaines plus qu'une forme architecturale figée qui prendrait le risque de devenir trop vite obsolète.

La représentation des immeubles sont à ce stade schématique et incarnent des principes d'orientations par rapport aux vis-à-vis, vues, ensoleillement, les vents...et non sur une architecture arrêtée.

## LES QUESTIONS DE LA SALLE

- *Le projet se situe en zone 1UPa et 1UPb, des zones destinées à l'artisanat, au commerce de détail et à l'industrie. Le projet ne respecte pas les gabarits de ces zones existantes, et ce changement de destination oblige une modification de la réglementation, le PLU va-t-il être révisé avec un nouveau règlement ?*

Le projet fera l'objet d'une modification du PLU suivie entre autre par l'architecte des Bâtiments de France avec qui un travail sur le projet a déjà été entamé.

- *Pour les nouvelles constructions des fiches de lot aussi précises que celles faites par J. Balladur seront-elle présentées dans le plan guide ou après ? Les promoteurs auront-ils toute liberté par rapport à ces nouvelles constructions ?*

Après la validation du plan guide nous rédigerons un cahier des charges pour la Colline. Ce cahier des charges porte sur les prescriptions architecturales, paysagères et environnementales. L'objectif est de donner les règles du jeu pour garantir :

- le respect de la voute capable que nous avons imaginée sans présumer des formes architecturales
- les objectifs environnementaux
- les qualités attendues sur les logements : confort, ensoleillement, espaces extérieurs, vis-à-vis et vues.

Ce cahier des charges fixe également les attentes en matières d'espaces communs, de services supplémentaires que l'on souhaite sur l'ensemble du projet à la fois pour les nouveaux habitants comme pour les grands-mottois.

Pour chaque sous-ensemble, chaque îlot, une fiche de lot sera rédigée avec toutes les prescriptions nécessaires pour atteindre la qualité architecturale évoquée. Des concours d'architectes pourront également être proposés.

Les promoteurs n'auront donc pas toute liberté sur ces nouvelles constructions, et nous rechercherons la richesse architecturale dans le respect des constructions balladuriennes.

# 05

## Une préfiguration possible?



Nous avons présenté une série de vues avant/après prises à différentes hauteurs depuis les bâtiments riverains de la Colline ou du port. Cette projection est une préfiguration possible qui ne présume d'aucune forme architecturale future. Dans cet exercice, il s'agit de vérifier une constructibilité, le nombre de logements possibles en adéquation avec la voute capable imaginée et les contraintes urbaines et environnementales fixées.



- *Comment concilier patrimoine du XXe siècle et construire au XXIe siècle ?*

*C'est un exercice difficile. Un des enjeux est de ne pas faire de pastiche d'une architecture originale qui est de son époque. Il faut trouver le langage architectural qui marquera sa différence sans heurter l'existant.*

*La voute capable imaginée au plan guide va dans ce sens : nous avons imaginé une courbe qui complète la skyline très représentative de la Grande Motte. Les recherches sur les modénatures, et les matériaux devront être précises et partagées entre l'architecte coordonnateur et les architectes concepteurs pour aboutir au meilleur projet.*

- *Entre phase opérationnelle au printemps 2019 et révision du PLU en 2020, que doit-on comprendre ? En l'état le projet n'est pas compatible avec le PLU, que signifie « phase opérationnelle » ?*

*Le PLU doit effectivement être adapté. Pour être précis les études doivent être affinées, plus précises qu'elles ne le sont au stade plan guide.*

*Les études opérationnelles regroupent notamment des phases de travail que sont l'avant-projet, AVP, et le projet PRO, qui sont les deux étapes avant la fabrication du dossier de consultation des entreprises pour les travaux.*

*La phase AVP permet d'illustrer et de compléter les informations pour alimenter les études réglementaires dont la mise en compatibilité du PLU.*

- *Aborder le projet par ses aspects techniques ne doit pas faire oublier que nous n'approuvons pas le projet. Un projet laid, le prix des logements sera un frein à l'accueil des familles ; dans 20ans la grande Motte n'existera plus du fait des évolutions climatiques, il n'y a pas de sens à construire.*

*Le projet présenté pour la Colline n'est pas un projet architectural mais un volume capable, une vérification de constructibilité, le jugement de « laid » est très subjectif et n'a pas lieu d'être puisqu'aucune représentation du projet n'est faite à ce jour.*

*Pour l'accueil des familles, 45% des logements seront à prix maîtrisés, le prix ne sera donc pas en cause, et les conditions d'accès à ces logements permettront au contraire de favoriser les familles. Au contraire, le projet devrait tirer par le haut le reste des prix immobiliers sur LGM.*

*Les évolutions climatiques en l'état de nos connaissances sont prises en compte, et l'Etat est le garant du respect de la réglementation et des lois littoral.*

*Aujourd'hui nous travaillons sur des bâtiments dit résilients, nous ne devons pas lutter mais accompagner les épisodes exceptionnels et au quotidien, à toutes les échelles lutter contre la dégradation de notre environnement. Les risques climatiques ne peuvent pas être un frein à tout développement que ce soit sur le littoral ou sur le territoire en général. Par ailleurs, le projet de la Colline offre des surfaces non imperméabilisées là où aujourd'hui ne se trouvent que des surfaces goudronnées et la construction en hauteur permet de lutter contre l'étalement urbain source de consommation d'espace de pleine terre.*



- *Vous avez présenté des simulations du projet, du paysage imaginé, des volumétries faites depuis les étages des bâtiments, il manque des vues piétonnes. Est-ce que dans le développement du projet des outils plus high-tech de type réalité augmentée pourront être utilisés ?*

*Depuis nos derniers échanges, nous avons livré le plan guide dans lequel nous avons présenté des images perspectives en vue piétonne. Pour l'utilisation de la réalité augmentée, nous pourrions le proposer dans les phases suivantes, c'est à voir avec la ville.*

- *Le bâtiment du Miramar pourrait devenir un musée de l'urbanisme.*

*Aujourd'hui dans le projet, le Miramar est maintenu dans ses fonctions actuelles. C'est un pôle commercial actif qui n'est pas remis en cause, au contraire la Ball\*ade offre un nouvel espace devant la façade Ouest du Miramar, une nouvelle vue dégagée vers le port.*

*Lors de l'échange public sur la halle nautique, il a été présenté une projection de la future halle sur un point de vue pris depuis le 12<sup>e</sup> étage de la Grande Pyramide. Cette image n'est pas représentative : à ce niveau il n'y a qu'une dizaine de logements, il aurait fallu faire un point de vue depuis un étage médian.*

*Lors de l'échange public du 8er novembre, nous ne disposions pas de suffisamment de photos de points de vue de qualité pour faire cet exercice d'avant-après. Pour cet échange sur le logement, nous avons réalisé une série de points de vue depuis les étages bas – entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> – et les étages hauts, depuis le quai Pompidou et depuis l'avenue Fagès. Sur ces points de vue la halle nautique est représentée mais pas son architecture future qui doit encore être définie, ce qui permet à chacun de se représenter la volumétrie globale de la halle depuis les quais.*

- *La halle nautique est présentée avec une hauteur de 11m maximum. Il a été dit qu'il n'y avait pas d'obligation de respecter la cote PPRI – soit 2m40 ngf. N'y-at-il pas un risque que la hauteur du bâtiment soit relevée vu les problèmes liés à la montée des eaux.*

*Les 11m de haut sont une donnée d'entrée liée au fonctionnement de l'entreprise. Aujourd'hui une étude dite de programmation est en cours pendant laquelle nos équipes rencontrent chaque entreprise et étudient plus précisément son process. A ce stade, des possibilités d'optimisation de cette hauteur, donc de réduction, semblent se profiler.*

*Le bâtiment de la halle devrait donc être plus bas qu'imaginé jusqu'alors.*

*Pour ce qui est des risques de submersion, le nouvel ouvrage de protection que sera la digue ouest est un ouvrage dimensionné avec les plus hautes eaux, la presqu'île Baumel sera donc plus protégée. Par ailleurs, le risque est identique dans la situation actuelle du PPRI. Le projet propose donc une amélioration des conditions de protection vis-à-vis des risques climatiques.*

*Enfin, les hauteurs énoncées sont des hauteurs construites, par rapport à un référentiel ngf, elles sont différentes. Aujourd'hui le niveau moyen de la presqu'île 1m80 ngf. A titre d'exemple, la résidence côté mer dont la hauteur est d'environ 8m, est sur un terrain à la cote 2m ngf. La hauteur ngf de ce bâtiment est donc 10m ngf.*

*Pour la halle nautique il en va de même : l'assiette retenue pour la section de la halle la plus haute est un terrain à 2m ngf soit une section de halle dont la hauteur ngf est 13m ngf, niveau qui sera vraisemblablement abaissé avec les études en cours.*

- *Répondre de façon exhaustive aux questions d'ordre réglementaire*
- *Renforcer les ambitions environnementales*
- *Poursuivre le travail sur les vues notamment depuis les étages bas*
- *Développer un paysage de la Diagonale et des cœurs d'îlot qui soient de vrais ilots de fraîcheur*
- *Poursuivre les réflexions sur l'accessibilité du quartier et du projet depuis l'avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny*
- *Imaginer une intervention artistique dans la continuité du bestiaire existant sur l'avenue Fagès.*

*19 questionnaires ont été recueillis, les réponses sont celles des propriétaires grand-mottois.*

*Quelques usages et attentes qui ressortent sont intéressants et alimentent la réflexion, bien que, suivant les questionnaires, toutes les questions n'aient pas reçu de réponse.*

*- A la question pour quelle raison changeriez-vous d'appartement, les réponses sont équilibrées entre une plus grande surface, une vue dégagée et un espace extérieur.*

*- Sur l'espace de la Diagonale, comme pour les toitures des socles, l'idée d'un espace de partage est plébiscitée, notamment un parcours sportif ou des jardins partagés.*

*Sur cet espace, une forte présence végétale et l'idée de développer des clairières pour le repos ou les pique-niques sont imaginées.*

*- Au-delà des services attendus, chambre d'ami partagée, local commun ou buanderie, c'est la modularité du logement et les celliers d'étage qui sont majoritairement retenus.*

*- Pour les espaces extérieurs des logements, loggias et terrasses recueillent autant de suffrage.*

*- Pour le stationnement, il est admis pour la moitié des réponses qu'une seule place est nécessaire pour les petits logements. La solution de places commandées pour réduire la surface des parkings est retenue également comme une option pour un quart des réponses.*



- Les commerces de proximité sont très attendus notamment les petits commerces de bouche : boulangerie, poissonnerie, boucheries, etc..  
Un mode de transport privilégié pour se rendre au Lidl reste la voiture, mais pour presque la moitié des réponses, les clients s'y rendent à pied ou en vélo.

- Pour les thèmes plus architecturaux, la majorité des réponses propose une continuité avec l'architecture balladurienne :

- \_ des haies arbustives pour limiter l'espace privé de l'espace public
- \_ un système de galerie pour les façades commerciales, mais avec une meilleure maîtrise de l'extension des terrasses sur le domaine public
- \_ de grands halls dans les socles.

# LA BALLADE

de plage à plage...

\* le mot ballade s'écrit avec deux 'L' quand il désigne un poème,  
un morceau de musique, ou... l'acte 2 de la Grande Motte!  
C'est un hommage à Jean Balladur.

## L'OR AMÉNAGEMENT ET LA VILLE DE LA GRANDE MOTTE

Leclercq Associés  
Agence MAP  
Louis Berger  
Agence Guillermin  
Artelia  
Alphaville  
Roland Ribí & Associés  
Biotope  
Mazet & Associés  
Gil Fourier & Cros  
Aurel Design

